



# Appel à candidature

## DIRECTEUR TECHNIQUE DEPARTEMENTAL

Le DTD est licencié à la Fédération, titulaire du DEJEPS ou du BEES 1. Sur dérogation provisoire accordée par le DTN et dans l'attente de l'inscription en formation pour l'obtention des diplômes requis, le poste pourra être confié à un titulaire du CQP ou du DIF  
Il est au minimum 2ème dan.

Rôle et mission :

Le DTD est chargé de mettre en place la politique sportive, technique et de développement mise en place par la FFKDA.

Il aide et conseille le CDK pour le développement de ses activités :

- En développant un calendrier
- En contribuant à la création de nouveaux clubs
- En valorisant les initiatives et accompagnant la structuration des clubs existants
- Il veille à la bonne organisation des manifestations sportives organisées par le département et à la sécurité des usagers et compétiteurs.
- Il assiste aux examens de grades mis en place par la CODG.
- Il organise les stages dispensés par les experts fédéraux mis en place par la direction technique nationale.

Le rôle des DTD est important pour assurer la lisibilité des projets et actions techniques, ainsi que des résultats, sur le territoire concerné.

Il présente à la fin de chaque saison sportive au Président du département, au DTL et au Directeur Technique National le rapport général de ses activités.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur CV accompagné d'une lettre de motivation par courrier adressé avant **le 25 août 2020** au :

**Comité Départemental de Karaté  
Du Bas-Rhin  
7, Rue des Orchidées  
67150 Nordhouse**

Je vous remercie pour votre implication au sein du Comité départemental de karaté du Bas-Rhin, je vous adresse Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jérémy Goetz